

WEBINAIRE DE LA COPMA ET DE L'ASB

Mettre en œuvre les Recommandations relatives à la gestion du patrimoine : questions pratiques

13 juin 2024

En ligne

L'OGPCT révisée étant entrée en vigueur le 1er janvier 2024, l'Association suisse des banquiers (ASB) et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) ont adopté de nouvelles Recommandations relatives à la gestion du patrimoine conformément au droit de la protection des mineurs et des adultes. Celles-ci sont également entrées en vigueur le 1er janvier 2024.

Quelles solutions apportent-elles concernant les relations entre la banque, le/la curateur/-trice et l'APEA ? Qu'en est-il de la pratique ?

En collaboration avec

• **Swiss Banking**

Mettre en œuvre les Recommandations relatives à la gestion du patrimoine : questions pratiques

Les nouvelles Recommandations ont pour objet les interfaces entre les banques, les curateurs/-trices et les APEA en matière de gestion du patrimoine. Elles intègrent donc les relations externes avec les banques, tandis que l'OGPCT règle principalement les relations internes entre les APEA et les curateurs/-trices.

Les nouvelles Recommandations tiennent compte non seulement des modifications de l'OGPCT révisée, mais aussi des expériences pratiques des dix dernières années.

Groupe cible : personnes dirigeantes au sein des autorités de surveillance, des APEA, des services des curatelles, des services sociaux et des banques

Objectifs : les participant.e.s

- connaissent les difficultés liées à la mise en œuvre des Recommandations;
- obtiennent des propositions de réponses à leurs questions pratiques au regard des Recommandations;
- discutent de questions pratiques concernant la gestion du patrimoine avec des personnes dirigeantes au sein de banques, de services des curatelles et des APEA;
- nouent des contacts à l'échelon régional.

Méthodologie : webinaire avec exposés et discussions en petits groupes

Date : jeudi 13 juin 2024, de 14h00 à 17h00

Direction : Prof. Beat Reichlin (COPMA), Remo Kübler (SwissBanking)

Administration : Swiss Banking Academy
(www.copma.ch/webinaire-gestion-de-fortune-inscription)

Lieu : webinaire (dans MS Teams)

Prix : CHF 120,-

www.copma.ch/webinaire-gestion-de-fortune